



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 SEPTEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal de la Commune de RONTALON (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian FROMONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 août 2019.

Présents : Mrs et Mmes Christian FROMONT, Jean-Yves BOUCHUT, Pascale PIECHON, Jean-Paul THORAL, Christèle CROZIER, François ISOREZ, Michel JOYAUX, Andrée ZUPPETTI, Eric CARRA, Valérie SALIGNAT, Audrey STANIS

Secrétaire : Audrey STANIS

Absent : Franck GREGOIRE

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2019
- Décision modificative n°1
- Convention pour la mise en fourrière
- Convention avec la SPA
- Convention avec l'association MAM's de cœur
- Groupement de commande – marché de signalisation verticale et horizontale
- Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif
- Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif
- Compte-rendu des commissions
- Compte-rendu COPAMO
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 1^{ER} JUILLET 2019

Le compte rendu du conseil municipal du 1^{er} juillet 2019 est approuvé à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire expose que par circulaire en date du 20 juin 2019, le Préfet du Rhône a notifié à la commune le montant du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour l'exercice 2019.

Rontalon doit reverser à la COPAMO 4 469 € alors que 4 350 € avaient été prévus.

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Compte	Intitulé	Montant	Compte	Intitulé	Montant
739223	FPIC	120 €	6418	Remboursement sur rémunération de personnel	120 €
Total		120 €	Total		120 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ; **APPROUVE** la décision modificative.



CONVENTION POUR LA MISE EN FOURRIERE DES VEHICULES

Monsieur le Maire expose la nécessité d'établir une nouvelle convention pour la mise en fourrière des véhicules, la précédente étant arrivée à échéance et le garage ne souhaitant pas la reconduire.

Il expose les modalités de la convention négociée avec le Nouveau garage de la colline de Thurins. Les tarifs sont fixés par arrêté ministériel. La contribution financière sera limitée aux frais induits en cas de non récupération des véhicules au-delà de 5 jours par leur propriétaire de 62,50 € HT de remorquage et 50,83 € HT d'expertise.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention avec le Garage de la Colline de Thurins.

LE CONSEIL MUNICIPAL, oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de prestations de services pour l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules.

CONVENTION AVEC LA SPA

Monsieur le Maire rappelle que la commune a l'obligation de prendre en charge les animaux en état de divagation. Pour cela, Rontalon fait appel à la SPA par convention annuelle.

La SPA de Lyon et du Sud est fait évoluer ses conventions avec notamment une hausse tarifaire en raison de l'augmentation de leurs charges. Deux formules sont proposées

- Convention de deux ans incluant mise en fourrière avec transport de chiens et chats vivants ou morts : 0,80 € / habitant (prix bloqué sur 5 ans)
- Convention d'un an incluant mise en fourrière sans transport sur un an de chiens et 15 chats vivants : 0,60 € / habitant.

Pascale PIECHON expose les difficultés qu'elle a rencontré par le passé à joindre la SPA les soirs et week-end. Elle propose de demander à la vétérinaire de Rontalon si une convention serait envisageable avec elle. Le Conseil municipal demande à ce que d'autres solutions soient recherchées et demande à ce que la délibération soit reportée à une prochaine séance.

CONVENTION AVEC LES MAM'S DE CŒUR

Monsieur le Maire expose la demande de l'association des Mam's de cœur, association d'assistantes maternelles, de se voir mettre à disposition à titre gratuit de la maison des Alanqués les mardis et jeudis pendant les périodes scolaires et deux jours pendant les vacances scolaires. Cette association dispose déjà de conventions similaires avec d'autres communes du territoire. Il s'agit d'organiser des temps collectifs pour les assistants maternels supplémentaires adhérents. Des casiers de rangement seront également mis à disposition de l'association pour permettre le stockage de matériel fourni par le RAMI.

LE CONSEIL MUNICIPAL, oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de la Maison des Alanqués à titre gratuit pour l'association MAM's de cœur les mardis et jeudis matins en période scolaire et deux jours pendant les vacances scolaires ainsi que des casiers de rangement.



GROUPEMENT DE COMMANDE – MARCHÉ DE SIGNALISATION VERTICALE ET HORIZONTALE

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2016, le conseil municipal l'avait autorisé à signer une convention de groupement de commande pour un marché de signalisation horizontale et verticale porté par la COPAMO.

Plusieurs membres du groupement de commande, y compris la commune de Rontalon en séance du conseil municipal du 1^{er} juillet 2019, ont décidé de ne pas reconduire ce marché pour sa dernière année.

La COPAMO va donc lancer une nouvelle consultation. Les communes souhaitant faire partie de ce nouveau groupement de commande doivent délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de groupement de commande. Cette convention définit les modalités de fonctionnement du groupement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ;

APPROUVE les termes de la convention de groupement de commande pour le marché de signalisation horizontale et verticales et prestations annexes ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE - ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire présente le RPQS 2018 du service d'assainissement collectif.

Les membres du conseil municipal sont invités à prendre connaissance de ce rapport.

		Valeur 2017	Valeur 2018
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	994	1 064
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	0	3,2
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,07	2,27
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	84,42%	90,39 %
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	70	70
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	___%	100 %
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à	0	0



un fonds de solidarité [€/m³]

LE CONSEIL MUNICIPAL a pris connaissance de ce rapport.

Monsieur le Maire précise que les rapports complets peuvent être consultés sur le site internet <http://www.services.eaufrance.fr/>

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Monsieur le Maire présente le RPQS 2018 du service d'assainissement non collectif. Les membres du conseil municipal sont invités à prendre connaissance de ce rapport.

Tarifs	Au 01/01/2018	Au 01/01/2019
Compétences obligatoires		
Tarif du contrôle des installations neuves en €	115,00	115,00
Tarif du contrôle des installations existantes en €	79,00	79,00
Tarifs des autres prestations aux abonnés en €	85,00	85,00
Compétences facultatives		

Population desservie : 447 habitants.

	Exercice 2017	Exercice 2018
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	123	125
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	322	359
Taux de conformité en %	38,2	34,8

LE CONSEIL MUNICIPAL a pris connaissance de ce rapport.

Monsieur le Maire précise que les rapports complets peuvent être consultés sur le site internet <http://www.services.eaufrance.fr/>

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS – QUESTIONS DIVERSES

Ecole

Pascale PIECHON expose que la rentrée scolaire de ce lundi 2 septembre 2019 s'est bien passée. On compte finalement 83 élèves répartis en quatre classes.

Bâtiments

Jean-Yves BOUCHUT expose que la VMC de la Maison des Alanqués doit être remplacée. La commune est en attente du devis, mais cette dépense n'ayant pas été prévue au budget 2019, une décision modificative risque d'être nécessaire.

Le chantier de mise en place de la chaufferie bois avance selon le calendrier prévu.

Agriculture



Jean-Yves BOUCHUT signale que suite aux orages du mois d'août, une quantité importante de terre est tombée dans les fossés et sur les routes depuis les champs. Il demande si un rappel peut être fait à l'occasion d'une réunion avec les agriculteurs pour que les pratiques de labour soient plus compatibles avec la retenue des terres. Il serait à rappeler également que les tuyaux ne doivent pas être mis dans les fossés.

Redéploiement des services des finances publiques

Monsieur le Maire expose qu'une rencontre a eu lieu fin juillet entre l'association des maires ruraux et le directeur régional des finances publiques. A cette occasion, une carte constituant une hypothèse de travail a été présentée. La trésorerie de Mornant fermerait dans cette hypothèse et la Maison de Service au Public de la COPAMO récupérerait de l'accueil de proximité et le conseil aux collectivités.

Compteurs Linky

Jean-Yves BOUCHUT expose que de nombreux Rontalonnais ont reçu un courrier d'Enedis les informant du remplacement prochain de leur compteur électrique par un compteur Linky. Monsieur le Maire aurait dû être destinataire deux mois avant d'un courrier d'information.

Jean-Yves BOUCHUT a demandé à l'interlocuteur privilégié de la commune de venir répondre aux questions du conseil municipal lors de sa prochaine séance. Le conseil municipal du 30/09/2019 sera donc avancé à 20h00 pour permettre ce temps d'échange.

Café de la Place

Monsieur le Maire expose que le contrat de location gérance a été signé au début du mois d'août avec Monsieur Cervelli. Les travaux sont actuellement en cours. L'ouverture est attendue entre fin septembre et octobre.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 22h06.